

FORMATION DE BASE

PROTECTION INCENDIE POUR ARCHITECTES & PLANIFICATEURS

1 & 2 AVRIL 2025

8H00 – 17H00

CENTRE DE FORMATION ECAB

Rte de Châtillon 31,

1725 Hauterive



Reconnaissance AEAI

Le cours s'adresse aux personnes travaillant dans des bureaux de planification, sur des projets de construction.

Il a pour objectif d'asseoir les bases théoriques et exercer la mise en pratique des directives de protection incendie AEAI, pour les bâtiments correspondant au niveau 1 de l'assurance qualité (AQ1).

Le cours se déroule sur deux jours et comprend un atelier pratique. Il est donné par les experts/expertes Prévention, au centre de formation de l'ECAB.

Une introduction à la vulnérabilité des bâtiments face aux dangers naturels et aux démarches d'anticipation possibles vient compléter cette formation.

2 jours de formation théorique et pratique pour **planificateurs de projets**

Elaborez des **plans de protection incendie simples**

Affinez vos connaissances des **prescriptions de protection incendie AEAI**

Suivez une **introduction** à l'impact des **dangers naturels** sur l'environnement bâti

Descriptif de la formation	
Public-cible	Le cours s'adresse aux professionnels travaillant dans la conception de projets de construction, tels que les architectes et dessinateurs , qui souhaitent se perfectionner en matière de planification de protection incendie pour des bâtiments à faible risque incendie (ex. : immeubles d'habitation).
Objectifs de la formation	<p>Cette formation a pour objectif principal la vulgarisation des règles de protection incendie et leur transcription concrète dans la pratique. Elle vise à favoriser une meilleure intégration des prescriptions incendie en amont des projets et permettre l'élaboration de plans de protection incendie.</p> <p>En second lieu, l'introduction aux dangers naturels dans l'environnement bâti vise à permettre l'identification d'une éventuelle vulnérabilité du bâtiment et d'en tenir compte dans le développement du projet.</p>
Connaissances acquises	<p>A la suite du cours, les participants connaissent les obligations du responsable de l'assurance qualité en protection incendie et les bases légales.</p> <p>Ils ont acquis les notions relatives à la réaction au feu des matériaux et la résistance au feu des éléments de construction et savent identifier les risques incendie.</p> <p>Ils sont capables de réaliser un plan de protection incendie simple pour des bâtiments de degré AQ1.</p> <p>Ils sont aptes à reconnaître les situations pour lesquelles les compétences de professionnels plus spécialisées en protection incendie sont requises.</p> <p>Pour terminer, ils sont en mesure de reconnaître la présence de dangers naturels dans l'environnement bâti.</p>

Thèmes	Aspects théoriques
	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction aux risques incendie, à la réaction au feu des matériaux et la résistance au feu des éléments de construction - Présentation des bases légales - Obligations du responsable de l'assurance qualité en matière de protection incendie - Introduction aux objectifs d'un concept de protection incendie - Présentation de mesures constructives de protection incendie : <ul style="list-style-type: none"> o Distances de sécurité incendie o Compartiments coupe-feu o Voies d'évacuation et de sauvetage - Présentation des équipements de protection incendie (tels que dispositifs d'extinction, de détection incendie et de protection contre la foudre) - Introduction à la vulnérabilité des bâtiments face aux dangers naturels et à l'approche de mesures de protection constructives
	Atelier pratique
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et présentation de plans de protection incendie

Informations pratiques	
Durée	2 jours , dont un jour théorique et un jour pratique.
Prérequis	Aucun prérequis nécessaire.
Dates	<ul style="list-style-type: none"> - Allemand : 18 et 19 mars 2025 - Français : 1 et 2 avril 2025
Lieu	Centre de formation ECAB, Rte de Châtillon 31, 1725 Hauterive
Prix	<ul style="list-style-type: none"> - CHF 500.- - Les participants gérant des demandes de permis de construire sur le canton de Fribourg bénéficient d'une subvention de CHF 250.- - Les frais de repas et le matériel de cours sont compris dans le prix. - A l'issue du premier jour, un apéritif sera offert aux participants.
Inscription	Inscription: ecab.isyflow.ch/eduMarket
Participants	Cours garanti à partir de 8 participants et limité à 15 inscriptions.
Reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Une attestation de participation sera délivrée à l'issue du cours. - Les 2 jours sont reconnus par l'AEAI comme formation continue.
Délai	Délai d'inscription : 04.03.2025
Renseignements	Centre de compétence Prévention : 026 566 41 60, prevention@ecab.ch